

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 12 juin 2024 19h15, à l'Ancienne Eglise de Leytron

Présidence : M. Joseph Ramuz, Président de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, secrétaire communal

Au nom du Conseil bourgeoisial, le Président M. Joseph Ramuz souhaite la bienvenue aux 37 bourgeoises et bourgeois présents et les remercie de leur participation et de leur intérêt.

Il déclare ensuite ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 15 mai 2024, puis donne lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 06.12.2023
3. Présentation des comptes 2023, rapport de l'organe de contrôle, approbation
4. Divers

1. Bienvenue, introduction

Le Président signale d'emblée que l'assemblée bourgeoisiale sera relativement concise et qu'un point de situation sur les dossiers actuels, en lien avec la Bourgeoisie, sera donné au point 4 « Divers ». Il invite d'ores et déjà les bourgeoises et bourgeois à assister à l'assemblée municipale qui suivra, au cours de laquelle de nombreuses et diverses informations seront communiquées.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 06.12.2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des bourgeoises et des bourgeois au greffe communal.

Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie, approbation

Le Président informe que les comptes 2023 ont été approuvés par le conseil communal, agissant au nom de la Bourgeoisie, en séance du 14 mai 2024 puis passe la parole à M. Martinet, vice-président, en charge du dicastère des finances, pour en donner lecture.

M. Martinet remercie le Président, salue l'assemblée puis présente les chiffres clés de l'exercice 2023, à savoir :

- Le compte de fonctionnement consolidé laisse apparaître une **marge d'autofinancement** de **Fr. 102'192.35**.
- Au niveau des **investissements nets**, un montant de **Fr. 595'697.05** a été porté au budget (coût de la rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne ./ subventions)
- Le **boni de l'exercice** – bénéfice net ou excédent de revenu – s'élève quant à lui à **Fr. 33'895.30** après attribution de Fr. 119'792.79 à la réserve de politique budgétaire.
- Au niveau du bilan, le **capital** de la Bourgeoisie – fortune nette - s'élève à **Fr. 1'768'234.19** avec des **disponibilités** de l'ordre de **Fr. 168'005.14**.

Le Président remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des chiffres présentés.

En l'absence de questions, il invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle - la fiduciaire Nofival - à donner lecture du rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, le Président soumet les comptes 2023 au vote de l'assemblée. Les bourgeois(e)s présent(e)s approuvent à l'unanimité, sans opposition ni abstention, les comptes 2023 de la Bourgeoisie de Leytron.

4. Divers

Le Président passe la parole à M. Martinet pour donner quelques informations en lien avec la flavescence dorée et la rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne.

➤ **Flavescence dorée**

M. Martinet rappelle que pour lutter contre cette maladie du cep, 2 traitements insecticides doivent être effectués à 2 semaines d'intervalle par tous les propriétaires / exploitants de vignes situées dans un périmètre déterminé, recouvrant le sud du village jusqu'au Rhône.

Il relève que ces traitements, exigés par le Canton, qui se dérouleront sur notre commune du 17 au 22 juin et 10-12 jours plus tard, ne peuvent être effectués que de nuit, entre 21h30 et 5h30, afin d'éviter la période de vol des abeilles.

A cet effet, le Conseil communal a accordé les dérogations aux articles 19, al. 4 et 20, al. 2 du règlement de police, conformément à la décision prise en 2023. La Commune informera la population de ces traitements via les différents canaux de communication (Mégaphone, site internet, etc.).

Il s'agit de la 2^{ème} année de traitements sur les 3 prévues. Les effets seront visibles dès l'année prochaine.

➤ **Rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne**

M. Martinet remercie les 250 personnes présentes à l'inauguration du nouveau bâtiment de l'alpage d'Odonne le samedi 08.06.2024. Les travaux de construction sont terminés, les aménagements intérieurs réalisés et les employés de l'alpage sont arrivés ce lundi 10.06.2024.

L'alpage accueille 150 vaches (30 vaches laitières et 120 de la race d'Hérens). La production journalière de lait s'élèvera à 900 litres, soit 90 Kg de fromage par jour ce qui correspond à 15 - 18 pièces par jour. Des tommes et du serac seront également fabriqués et proposés à la vente.

M. Martinet signale qu'un appel aux dons a été lancé pour financer l'embellissement de la place extérieure et le changement de la croix. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'il ne s'agit ni d'un appel à l'aide ni d'un appel à contribution mais simplement d'un moyen de faire participer les bourgeoises et bourgeois ou tout autre personne à cette rénovation.

Le Président remercie M. Martinet pour son intervention puis passe ensuite la parole aux bourgeoises et bourgeois présents.

Aucune question n'étant formulée, le Président remercie les participants pour la confiance témoignée et clôt l'assemblée à 19h25.

POUR L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Président

Joseph RAMUZ

Secrétaire

Denis BRIDY

Leytron, le 12 juin 2024